



Monsieur Michel SAPIN
Ministre des Finances et des
comptes publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Le 28 octobre 2015

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons appeler votre attention sur la situation du groupe Crédit Mutuel Arkéa, et sur les craintes que fait peser la réforme de sa confédération nationale, engagée par CM11-CIC.

Cette réforme, engagée contre la volonté des fédérations régionales associées au sein d'Arkéa, conduirait à accroître considérablement le pouvoir de cet organe dirigé par le CM11-CIC sur ses propres concurrents.

Il placerait le Crédit Mutuel Arkéa dans une situation de tutelle, que nous jugeons inacceptable dans sa forme, et lourdement préjudiciable pour la Bretagne.

Une région forte a besoin de centres de décision puissants. Arkéa, par l'étendue de ses activités et par sa capacité d'innovation, constitue l'un des fleurons de l'économie bretonne et finistérienne. Ses fédérations (le Crédit mutuel de Bretagne, en premier lieu) et ses filiales, jouent un rôle central dans le financement du développement de notre région.

Or l'indépendance de ce groupe, qui a fait le choix d'implanter son siège dans le Finistère, est un facteur indéniable de convergence entre ses propres intérêts et ceux des entreprises bretonnes. Notre région sait pouvoir compter sur cet acteur bancaire de référence, sensible aux dynamiques propres à l'économie bretonne, à ses spécificités et prompt à accompagner les projets soutenus par la puissance publique.

Quelques dossiers récents reflètent pour nous l'enjeu de ce lien à la Bretagne, de cette capacité à prendre des décisions, en phase avec les priorités régionales.

Crédit Mutuel Arkéa a pris toute sa place dans la création et la réactivité du dispositif de préfinancement des aides d'urgences obtenues de la Commission européenne par le Gouvernement français pour accompagner les éleveurs fragilisés par la crise du poulet export fin 2013.

Arkéa joue régulièrement un rôle central dans le financement du haut de bilan de PME ou d'ETI, dans leur phase sensible de développement, de transmission ou reprise (Groupe Le Graët à Guingamp, Sermeta à Morlaix) et contribue ainsi à maintenir les centres de décisions et les activités économiques en Bretagne. Le groupe est un partenaire régulier des investissements accompagnés par BPIFrance et/ou la Région. Cette collaboration devrait déboucher prochainement sur la constitution d'un nouvel outil.

Sur un tout autre registre, Arkéa contribue activement à la dynamique portée par l'Etat et les collectivités locales en faveur du Plan Bâtiment durable, par la constitution d'une offre de prêt dédié à la rénovation énergétique des ménages, dont le cahier des charges fait l'objet d'échanges avec les collectivités et l'ADEME.

Ces exemples caractérisent l'enjeu des centres de décisions locaux dans le domaine du financement de l'économie.

Vous le savez, la prise de contrôle opérée par CM11-CIC est formellement contestée par les fédérations regroupées au sein d'Arkéa. Les conditions de la délibération de la confédération nationales soulèvent de nombreuses questions qu'il ne nous appartient pas de juger, mais qui justifieraient de suspendre les décisions relatives à la gouvernance du groupe compte tenu du risque qu'elles feraient prendre au Finistère et à l'économie bretonne.

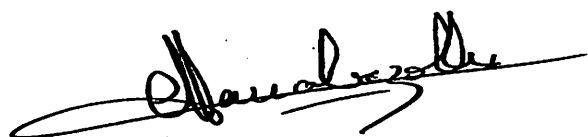
Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pierrick MASSIOT



Président
Conseil régional de Bretagne

Nathalie SARRABEZOLLES



Présidente
Conseil départemental du Finistère